

Plessé (Loire Atlantique)

Dimanche 21 juillet 2024

VIDE GRENIER

manifestation ouverte uniquement aux particuliers

Hippodrome route d'Avessac au Parc de Fresnay

Organisateur : Société des Courses et Entente Sportive Dresny Plessé

Coordonnées

Nom et Prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone : Mail :

Immatriculation du véhicule :

Réservation Emplacement

Emplacement amateur : Surface 30m² (6m x 5m) avec véhicule

Je souhaite réserver emplacement (s) x 15€ =

Café et brioche offerts

Pièce à joindre pour valider l'inscription

- Je joins cette fiche d'inscription complétée
- Je règle la totalité de mon inscription par chèque
à l'ordre de : Entente Sportive Dresny Plessé
- Je joins une copie (recto-verso) de ma carte d'identité ou de mon permis de conduire
- Je joint numéro immatriculation du véhicule
- Je remplis et signe l'attestation sur l'honneur ci-dessous
- L'inscription sera validée uniquement si le dossier est complet et avec le paiement

Attestation sur l'honneur (pour les particuliers)

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e) , ne vendre que des objets personnels et usagés
(article L310-2 du code du commerce)

Je déclare ne pas participer à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année
civile (article R321-9 du code pénal)

La pièce d'identité fournie vous sera demandée le jour du vide grenier

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide grenier ci dessous

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le / / 2024

Lu et approuvé

Signature :

Réservations et informations :

Mr Durand Noël Tél: 06 41 81 75 89 Mail: nono.durand@sfr.fr

Inscription à retourner à :

Mr Durand Noël 3 rue prairie de la haie 44630 Plessé

Règlement VIDE GRENIER du Dimanche 21 Juillet 2024
Organisé par la Société des Courses et Entente Sportive Dresny Plessé

- ° Cette manifestation est ouverte aux particuliers
- ° La vente se situe Hippodrome route d'Avessac au Parc de Fresnay à Plessé de 8h00 à 19h00
- ° L'accès au site pour les exposants se fera à partir de 6h30
- ° Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur en cas d'annulation de la part de l'exposant
- ° L'affectation des places de déballage est effectué par l'organisateur
- ° L'organisateur ne s'engage aucunement à répondre favorablement à la demande d'emplacements à côté d'un autre exposant nommé
- ° L'organisateur se réserve le droit de redistribuer un emplacement réservé , mais resté disponible à partir de 9h00
- ° L'exposant devra se conformer scrupuleusement à la surface qui lui aura été attribuée
- ° L'exposant devra laisser propre avant son départ l'emplacement qui lui aura été attribué . Pour ce faire un sac de poubelle lui sera remis le jour même
- ° L'organisateur dégage toutes responsabilités concernant d'éventuels vols ou dégradations en tous genres
- ° L'exposant est seule responsable des objets , matériels ... mis a la vente à son emplacement
- ° La vente de tout types de boissons , alimentation , friandises ... est strictement réservée à l'organisateur
- ° Les allées de circulation devront rester dégagées pour permettre la circulation
- ° L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation totale de ce règlement
- ° L'organisateur se réserve le droit d'expulser l'exposant en cas de non respect de ce règlement